

ADDENDUM AU CONTRAT PORTEUR CARTE BANCAIRE

CONDITIONS D'UTILISATION DES CARTES DE PAIEMENT DANS LA SOLUTION TECHNIQUE DE PAIEMENT MOBILE APPLE PAY

PREAMBULE

Les présentes conditions d'utilisation (ci-après les « Conditions d'Utilisation ») détaillent les conditions spécifiques d'utilisation de la carte de paiement de manière dématérialisée par un utilisateur (ci-après l'« Utilisateur ») par le biais de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay (ci-après la « Solution Apple Pay ») développée et commercialisée directement par Apple. Ces Conditions d'Utilisation constituent un addendum au Contrat Porteur Carte Bancaire que l'Utilisateur aura préalablement souscrit auprès de Crédit Agricole Consumer Finance. Il est ici rappelé que toutes les opérations de paiements réalisées via la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont soumises aux dispositions du Contrat Porteur Carte Bancaire.

Les conditions de fonctionnement de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont détaillées dans les instructions et procédures émises par Apple et sous sa responsabilité et notamment dans les documents souscrits directement entre l'Utilisateur et Apple auquel Crédit Agricole Consumer Finance n'est pas partie.

ARTICLE 1 – DEFINITION

Appareils Apple compatibles : désigne la liste des Appareils Apple compatibles accessible sur le site Apple et sur le site internet de Crédit Agricole Consumer Finance. Cette liste pourra être complétée ultérieurement par d'autres modèles d'Appareils Apple compatibles, ce dont l'Utilisateur sera informé par tous moyens.

Apple : désigne Apple Distribution International, société de droit irlandais ayant son siège social à Hollyhill Industrial Estate, Cork, Irlande.

Cartes : désigne la carte de paiement éligible au Service portant la marque du(des) Schéma(s) de cartes mentionné(s) à l'article 3 des présentes dont l'Utilisateur est Titulaire (au sens du Contrat Porteur Carte Bancaire), régie par le Contrat Porteur Carte Bancaire, initialement émise sous forme matérielle et qui est dématérialisée dans le cadre du Service, pour pouvoir être utilisée dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay.

Données de sécurité personnalisées : désignent ensemble (i) le Code secret de déverrouillage associé à la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay et (ii) le Dispositif de reconnaissance biométrique que l'Utilisateur a paramétré dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible à des fins d'authentification et de validation des paiements.

Code secret de déverrouillage : désigne le code de déverrouillage utilisé pour accéder aux Appareils Apple compatibles, qui permet d'authentifier l'Utilisateur et de valider les paiements conformément à l'article « Forme du consentement et irrévocabilité » du Contrat Porteur Carte Bancaire. Le code secret de déverrouillage est celui paramétré par l'Utilisateur dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible.

Contrat Porteur Carte Bancaire : désigne le contrat conclu entre l'Utilisateur et Crédit Agricole Consumer Finance.

Emetteur de la Carte Bancaire : désigne Crédit Agricole Consumer Finance qui a délivré la Carte à l'Utilisateur dans le cadre du Contrat Porteur Carte Bancaire et propose le Service.

Dispositif de reconnaissance biométrique : désigne la technologie paramétrable dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible par laquelle l'Utilisateur peut s'authentifier directement sur son Appareil Apple compatible par les données biométriques qu'il a enregistrées (empreinte digitale (ou « Touch ID ») ou biométrie faciale (« ou « Face ID »)) et valider les paiements. Dans le cadre de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay, le dispositif de reconnaissance biométrique est utilisé par défaut s'il est disponible sur l'Appareil Apple compatible et s'il est paramétré au préalable par l'Utilisateur.

Service : désigne le service proposé par Crédit Agricole Consumer Finance de la Carte Bancaire aux

termes des présentes conditions d'utilisation permettant à l'Utilisateur (i) d'enregistrer les données de sa Carte éligible et d'utiliser sa Carte éligible dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay et (ii) d'effectuer des opérations de paiement par carte, grâce à son Appareil Apple compatible, en mode sans contact ou par internet (sous réserve de la disponibilité de ce canal), sans utilisation physique de sa Carte et sans avoir à ressaisir les données de sa Carte.

Le Service n'est disponible qu'en mode :

- dit « de proximité » lorsque l'Utilisateur dispose d'une Apple Watch
- dit « In App » et sur Internet pour les gammes d'Appareils Apple compatibles tels que iPad, Mac et MacBook Pro.

Solution Apple Pay : désigne la fonctionnalité de paiement mobile développée par Apple et disponible sur les Appareils Apple compatibles, permettant à l'Utilisateur de régler, de façon rapide et dans un environnement sécurisé, des biens ou des prestations de services, au moyen de sa(ses) Carte(s) dématérialisée(s) dont les données ont été enregistrées par l'Utilisateur dans le Wallet de son Appareil Apple compatible.

Utilisateur : ce terme a la signification indiquée à l'article 3.

Wallet (Portefeuille) : désigne l'application qui permet à l'Utilisateur de gérer et d'accéder à ses Cartes activées dans le cadre du Service, quel que soit le nombre d'Appareil Apple compatible de l'Utilisateur. Le fonctionnement du Portefeuille est sous la responsabilité d'Apple.

ARTICLE 2 – OBJET DU SERVICE

2.1 Le Service permet à l'Utilisateur d'enregistrer les données de sa Carte et d'utiliser sa Carte éligible dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay, développée et commercialisée par Apple, disponible sur son Appareil Apple compatible afin de lui permettre de réaliser des opérations de paiement par carte, grâce à son Appareil Apple compatible, ayant uniquement pour finalités de régler des achats de biens ou des prestations de services chez des commerçants ou prestataires de services :

- En proximité en mode sans contact (terminaux de paiement électroniques équipés de la technologie Near Field Communication), mode dit « de proximité »,
- Sous réserve de la disponibilité de ces canaux :
- Par internet sur une application mobile de vente en ligne affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay (« In App »),
- Sur le site de vente en ligne d'un commerçant affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay,

Sans utilisation physique de sa Carte et sans avoir à ressaisir les données de sa Carte.

2.2 Les opérations de paiement réalisées par l'Utilisateur au moyen de sa Carte dématérialisée dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont des opérations de paiement par carte réalisées sous la marque CB apposée sur la Carte éligible et sont régies par les dispositions générales du Contrat Porteur Carte Bancaire conclu entre l'Utilisateur et Crédit Agricole Consumer Finance. L'Utilisateur sera informé par tous moyens de la possibilité d'effectuer des paiements par carte sous la marque d'autre(s) Schéma(s) apposé(s) sur la Carte éligible.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le Service est exclusivement réservé aux Utilisateurs définis comme les personnes physiques :

- majeures capables,
- n'agissant pas pour leurs besoins professionnels,
- et titulaires cumulativement :
 - (i) D'un Contrat Porteur Carte Bancaire signé avec Crédit Agricole Consumer Finance
 - (ii) D'une ou de plusieurs Carte(s) éligible(s) portant la marque CB émises par Crédit Agricole Consumer Finance, au nom de l'Utilisateur.
 - (iii) D'un des Appareils Apple compatibles
 - (iv) D'un numéro de téléphone mobile fiabilisé

L'Utilisateur peut enregistrer plusieurs Cartes dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay et, dans ce cas, choisir la Carte qui sera utilisée par défaut pour réaliser le paiement.

L'Utilisateur reconnaît être averti que l'enregistrement des données et l'utilisation de toute carte en dehors des Cartes éligibles dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay au même titre que l'utilisation de modèles d'appareils mobiles autres que les Appareils Apple compatibles pour accéder à la Solution Technique de Paiement Apple Pay est interdite.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCES ET D'ACTIVATION DU SERVICE

4.1 Conditions d'accès au Service

L'accès au Service nécessite cumulativement :

- La connexion de l'Appareil Apple compatible au compte iCloud d'Apple de l'Utilisateur, selon les instructions et la procédure émises par Apple et sous la responsabilité de ce dernier, est un prérequis à l'ouverture du Service.
- L'enregistrement par l'Utilisateur des données de sa Carte dans l'application « Wallet » de l'Appareil Apple compatible iPhone ou depuis les « Réglages » des autres Appareil Apple compatibles (i) soit en choisissant une Carte éligible dont il a déjà communiqué les données à Apple, (ii)

soit en saisissant les données de sa Carte nécessaires à l'enregistrement, (iii) soit en utilisant l'appareil photo de son Appareil Apple compatible pour scanner les informations de la face recto de sa Carte et compléter les données manquantes.

L'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions d'Utilisation et de leurs évolutions réalisées conformément à l'article « Modifications des Conditions d'Utilisation » ci-après.

4.2 Activation du Service

Après vérification de la demande d'activation par Crédit Agricole Consumer Finance, l'activation du Service est finalisée par l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation par l'Utilisateur.

Dans certains cas, la finalisation de l'activation du Service nécessitera l'authentification de l'Utilisateur par Crédit Agricole Consumer Finance par l'envoi d'un code à usage unique par SMS au numéro de téléphone mobile fiabilisé communiqué par l'Utilisateur ou par toute autre méthode d'authentification forte mise en place par Crédit Agricole Consumer Finance.

Pour pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur doit avoir communiqué à Crédit Agricole Consumer Finance un numéro de téléphone mobile fiabilisé, lequel permettra, dans certains cas, son authentification par Crédit Agricole Consumer Finance lors de l'activation du Service pour sa Carte.

Une fois les Conditions d'Utilisation acceptées par l'Utilisateur et dans certains cas, l'authentification de l'Utilisateur effectuée par Crédit Agricole Consumer Finance, dès que l'Utilisateur constate que sa Carte est bien enregistrée dans la Solution Technique de Paiement Apple Pay, alors le Service est activé pour cette Carte et l'Utilisateur peut donc immédiatement l'utiliser.

En cas de renouvellement de la Carte physique, à la suite de son expiration, la nouvelle Carte sera automatiquement mise à jour dans le Wallet de l'Utilisateur.

ARTICLE 5 – ADHESION

L'Utilisateur reconnaît avoir expressément pris connaissance et accepté les termes des présentes Conditions d'Utilisation.

Le présent Service est souscrit à distance dès l'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions d'Utilisation.

L'Utilisateur demande l'exécution immédiate du Service.

Les présentes Conditions d'Utilisation sont conclues au lieu où Crédit Agricole Consumer Finance a élu domicile, à savoir à l'adresse de son siège social.

Les présentes Conditions d'Utilisation sont accessibles en permanence depuis l'Appareil Apple compatible et hébergée sur le internet de Crédit Agricole Consumer Finance. A tout moment, au cours de la relation contractuelle, l'Utilisateur peut demander à l'Émetteur de la Carte Bancaire à voir les présentes conditions d'utilisation sur un support papier ou un autre support durable.

ARTICLE 6 – MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE POUR LE REGLEMENT D'ACHAT DE BIENS

OU DE PRESTATIONS DE SERVICES CHEZ DES COMMERCANTS

6.1 Le Service peut être utilisé pour réaliser des opérations de paiement :

- En proximité en mode sans contact sur des terminaux de paiement électroniques équipés de la technologie Near Field Communication (« de proximité »),
- Sous réserve de la disponibilité de ces canaux :
 - En paiement dans une application mobile de vente en ligne affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay (« In App ») ou,
 - En paiement sur le site internet de vente en ligne d'un commerçant affichant la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay

6.2 Les modalités d'utilisation, de fonctionnement de la Carte et d'exécution des opérations de paiement par carte de paiement (dont notamment celles relatives aux plafonds d'utilisation de la Carte, au consentement, à l'irrévocabilité, aux délais d'exécution, aux modalités de contestation et de remboursement) dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay sont celles indiquées dans les conditions générales du Contrat Porteur Carte Bancaire conclu entre Crédit Agricole Consumer Finance et l'Utilisateur lesquelles prévoient l'utilisation dématérialisée de la carte de paiement.

6.3 L'Utilisateur donne son consentement pour réaliser une opération de paiement par Carte dans la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay conformément aux conditions du Contrat Porteur Carte Bancaire, soit par l'utilisation du Code secret de déverrouillage utilisé pour accéder aux Appareils Apple compatibles soit par le Dispositif de reconnaissance biométrique.

6.4 Le montant des paiements effectués avec la Carte par le biais du Service est imputé sur le compte auquel la Carte est associée selon les dispositions du Contrat Porteur Carte Bancaire.

Le montant détaillé (montant, commissions, taux de change) des opérations de paiement par Carte par le biais du Service, passées au débit du compte sur lequel fonctionne la Carte, figure sur le même relevé que les opérations de paiement par carte réalisées par l'Utilisateur en dehors du Service. Il appartient à l'Utilisateur de la Carte de vérifier la régularité des opérations de paiement par Carte réalisées par le biais du Service figurant sur le relevé d'opérations.

ARTICLE 7 – BLOCAGE DU SERVICE

7.1 Modalités de blocage du Service à l'initiative de l'Utilisateur :

7.1.1 L'Utilisateur peut demander à Crédit Agricole Consumer Finance de suspendre temporairement l'utilisation de sa Carte dans toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay de tous les Appareils Apple compatibles, dans lesquels elle est enregistrée en appelant le service « SOS Carte ». La Carte ne peut alors plus être utilisée dans les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay pendant la durée de la suspension jusqu'à ce que l'Utilisateur demande sa réactivation à Crédit Agricole Consumer Finance selon les mêmes modalités.

7.1.2 Lorsque l'Utilisateur fait une demande de blocage/d'opposition de sa Carte auprès de Crédit Agricole Consumer Finance dans les conditions prévues aux conditions générales du Contrat de cartes

de paiement, la Carte ne peut plus être utilisée dans le cadre du Service et est automatiquement supprimée de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay dans lesquelles elle est enregistrée.

7.1.3 L'Utilisateur peut supprimer à tout moment sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay directement à partir de son Appareil Apple compatible. Cette suppression entraîne la résiliation du Service dans les conditions prévues à l'article « Résiliation » pour la Carte concernée.

7.1.4 En cas de perte ou de vol de son Appareil Apple compatible, il appartient à l'Utilisateur de bloquer cet Appareil à partir du site Internet icloud.com/find mis à disposition par Apple. Le blocage de l'Appareil Apple compatible entraîne le blocage de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay disponibles sur cet Appareil et les Cartes qui y sont enregistrées ne peuvent plus être utilisées avec cet Appareil.

Dès qu'il a connaissance de la perte ou du vol de son Appareil Apple compatible, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte ou des données liées à son utilisation, l'Utilisateur doit informer sans tarder Crédit Agricole Consumer Finance aux fins de blocage de la Carte, en indiquant les motifs pour lesquels il demande le blocage.

L'Utilisateur peut, dans cette hypothèse, demander à Crédit Agricole Consumer Finance de supprimer sa Carte de toutes les applications de la Solution Technique de Paiement mobile Apple Pay selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 8.1.1 ci-dessus.

7.1.5 En cas de déconnexion de l'Appareil Apple compatible du compte iCloud de l'Utilisateur, de suppression du Code secret de déverrouillage ou si l'Appareil Apple compatible et/son système d'exploitation subissent des modifications non autorisées aux termes des accords de licence conclus entre l'Utilisateur et Apple, le Service peut être bloqué sur l'Appareil Apple compatible.

7.2 Modalités de blocage du Service à l'initiative de Crédit Agricole Consumer Finance:

7.2.1 Conformément aux dispositions générales du Contrat de cartes de paiement, Crédit Agricole Consumer Finance peut procéder au blocage de la Carte. Dans cette hypothèse, la Carte ne peut plus être utilisée, pendant la durée du blocage, dans toutes les applications de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay dans lesquelles la Carte est enregistrée.

7.2.2 Crédit Agricole Consumer Finance se réserve le droit de bloquer, tout ou partie du Service, pour la Carte sur tous les Appareils Apple compatibles, sans aucun préavis, s'il devait révéler des faits laissant présumer l'utilisation frauduleuse du Service.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

8.1 La responsabilité de Crédit Agricole Consumer Finance ne peut être retenue que dans les conditions prévues aux conditions générales du Contrat Porteur Carte Bancaire conclu entre Crédit Agricole Consumer Finance et l'Utilisateur et/ou conformément à la législation en vigueur.

8.2 Crédit Agricole Consumer Finance ne saurait être tenu pour responsable d'incidents et/ou de litiges ne

relevant pas directement du champ d'application des présentes Conditions d'Utilisation. Sont ainsi notamment exclus les incidents et/ou litiges liés :

- à l'utilisation d'un Appareil Apple compatible ou au mauvais fonctionnement ou à une panne technique de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay,
- à un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) de l'Appareil Apple compatible utilisé par l'Utilisateur et des logiciels installés sur l'Appareil Apple compatible,
- au contrat conclu entre l'Utilisateur et son opérateur de téléphonie mobile et les fournisseurs d'accès Internet.

Concernant le Dispositif de reconnaissance biométrique, l'Utilisateur reconnaît être informé que :

- Cette fonction n'est pas mise en place par Crédit Agricole Consumer Finance mais par Apple,
- La sécurité de cette fonction est assurée par Apple,
- Qu'il lui appartient de configurer/gérer cette fonction dans les paramètres de configuration de son Appareil Apple compatible dans la rubrique « Réglages ».

Crédit Agricole Consumer Finance ne saurait être tenu pour responsable d'incidents et/ou de litiges liés à la sécurité du Dispositif de reconnaissance biométrique qui relève de la responsabilité d'Apple et/ou à la configuration/gestion de cette fonction paramétrable par l'Utilisateur dans la rubrique « Réglages » de son Appareil Apple compatible.

8.3 Il est fixé entre les parties dans le cadre des présentes, les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige dans le cadre du Service. Les dispositions qui suivent constituent la convention de preuve passée entre les parties.

Les parties acceptent qu'en cas de litige :

- Les éléments d'identification de l'Utilisateur dans le cadre du Service sont admissibles devant les tribunaux et cours compétentes, et feront preuve des données et des faits ainsi que des procédés d'authentification qu'ils expriment. L'Utilisateur reconnaît que les actions effectuées par le biais de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay lui seront imputées lorsque ses Données de sécurité personnalisées auront été activées et que toutes les connexions sont réputées avoir été effectuées par lui.
- Les dates certifiées électroniquement par horodatage sont admissibles devant les tribunaux et cours compétentes et feront preuve des données et des faits qu'elles contiennent.

Dans le cadre des opérations de traçabilité du Service, Crédit Agricole Consumer Finance respecte les prescriptions légales applicables en matière de collecte des données de connexion, notamment celles prévues par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

Les Données de sécurité personnalisées sont strictement confidentielles.

Il est donc de la responsabilité de l'Utilisateur de les tenir secrets et de ne les communiquer à quiconque. L'Utilisateur s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, l'une quelconque de ses Données de sécurité personnalisées et, le cas échéant, assume l'entière responsabilité des conséquences de leur divulgation ou de leur utilisation par des tiers.

Il appartient notamment à l'Utilisateur de s'assurer que la conservation, la saisie et le paramétrage de ses Données de sécurité personnalisées soient effectuées dans des conditions parfaites de sécurité et de confidentialité.

L'utilisation de la Solution Apple Pay est strictement personnelle à l'Utilisateur.

L'Utilisateur est responsable de l'état sécuritaire de son téléphone mobile. En cas de cession de son téléphone mobile, l'Utilisateur est pleinement responsable de la suppression, préalablement à ladite cession, de sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay.

Conformément aux conditions générales du Contrat Porteur Carte Bancaire, dès que l'Utilisateur a connaissance de la perte ou du vol de son Appareil Apple compatible ou de la Carte, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte ou des données liées à son utilisation, l'Utilisateur doit informer sans tarder Crédit Agricole Consumer Finance aux fins de blocage de la Carte, en indiquant les motifs pour lesquels il demande le blocage.

ARTICLE 10 – DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

10.1 Durée

Le Service est souscrit et les présentes Conditions Générales conclues pour une durée indéterminée, à partir de l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation selon les conditions et modalités décrites à l'article 4 ci-dessus.

10.2 Résiliation du Service par l'Utilisateur

Le Service peut être résilié à tout moment par l'Utilisateur, sans préavis en :

- Supprimant sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple directement à partir de l'Appareil Apple compatible concerné ; ou
- Demandant à Crédit Agricole Consumer Finance par téléphone via le service « SOS Carte » de supprimer sa Carte de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay.

10.3 Résiliation du Service par Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance dispose de la faculté de résilier à tout moment le Service dans les conditions suivantes :

- pour quelle que raison que ce soit, sous réserve de l'envoi d'une notification à l'Utilisateur et du respect d'un préavis de 2 (deux) mois à compter de la date d'envoi de cette notification
- sans préavis :

- En cas de non-respect des présentes Conditions d'Utilisation,
- En cas de résiliation du Contrat Porteur Carte Bancaire,
- En cas d'arrêt du Service.

10.4 Conséquences de la résiliation du Service

La Carte est supprimée de la Solution Technique de Paiement Mobile Apple Pay disponible sur tous les Appareils Apple Pay compatibles sur lesquels la Carte est enregistrée.

Seule la Carte dont la suppression est demandée par l'Utilisateur est impactée.

ARTICLE 11 – CONDITIONS FINANCIERES

L'utilisation du Service est gratuite hors coûts facturés par les opérateurs téléphoniques et les fournisseurs d'accès Internet à la charge de l'Utilisateur.

Toute éventuelle modification tarifaire du Service devra être acceptée par l'Utilisateur selon la procédure prévue à l'article « Modifications des Conditions d'Utilisation ».

Le refus de la modification tarifaire du Service entraînera la résiliation du Service. L'Utilisateur ne pourra plus utiliser le Service.

Les conditions financières relatives à la Carte Bancaire de l'Utilisateur sont décrites dans l'article « Conditions Financières » du Contrat Porteur Carte Bancaire signé entre l'Utilisateur et Crédit Agricole Consumer Finance, ainsi que dans les conditions particulières de fonctionnement qui sont remises sur support papier au Titulaire de la carte "CB" et/ou du crédit renouvelable sur lequel fonctionne la carte "CB" ou consultables sur Internet.

ARTICLE 12 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'UTILISATION

Crédit Agricole Consumer Finance se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Utilisation pour prendre en compte toute évolution technique, sécuritaire ou réglementaire sans préavis et sans information préalable.

Toute autre modification des présentes Conditions d'Utilisation sera réalisée selon les dispositions prévues aux conditions générales du Contrat Porteur Carte Bancaire.

Dans le cas où l'Utilisateur n'accepte pas les modifications apportées aux présentes Conditions d'Utilisation, il a le droit de résilier immédiatement et sans frais le Service.

ARTICLE 13 – DISPONIBILITE DU SERVICE

Crédit Agricole Consumer Finance n'est pas tenu pour responsable en cas d'interruption du Service pour des raisons résultant de la force majeure, d'un cas fortuit ou d'un fait d'un tiers.

Crédit Agricole Consumer Finance se réserve le droit de bloquer le Service pour des raisons de sécurité.